



Age du véhicule: date de 1ere imat ou date de livraison?

Par **rico16**, le **12/10/2011** à **11:12**

Bonjour,

Mon véhicule a été brûlé le 09/10/2011 et mon assurance couvre normalement ce sinistre à "valeur d'achat du véhicule sinistré" pour les véhiculés âgés de moins de 2 ans. j'ai sur ma carte grise la date de première immatriculation au 17/09/2009 mais sur l'ensemble des documents constructeur est précisée la date du 20/10/2009 comme date de "livraison" du véhicule.

Vous comprendrez que cette précision sur l'age réel de mon véhicule conditionnera le remboursement.

Merci d'avance de votre retour rapide